

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-20-0963 du 11/12/2020**

Arrêté du 9 décembre 2020

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte réintégration d'un administrateur des Finances publiques adjoint.

Date d'application : 01/01/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT .....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT**



**ARRÊTÉ**

**portant réintégration d'un administrateur des Finances publiques adjoint**

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 portant détachement d'un administrateur des Finances publiques adjoint auprès d'Expertise France ;
- Vu la demande de réintégration de M. DUREL Jacques en date du 2 décembre 2020 ;

**ARRÊTE :**

**Article premier**

Monsieur DUREL Jacques, administrateur des Finances publiques adjoint, est réintégré au sein de la Direction départementale des Finances publiques de Charente-Maritime à compter du 1er janvier 2021.

**Article 2**

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 9 DÉCEMBRE 2020

POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION :  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756